

<p>Date de convocation : 20/09/2023</p>	<p>DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE</p> <p>COMMUNE DE DUNIERES</p> <p>DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL</p>
--	--

Le vingt-cinq septembre deux mil vingt-trois à vingt heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DUNIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DURIEUX, maire.

Présents : Corinne BEAL, Cédric BROUSSARD, Florian CHAUDIER, Dimitri CLOT, Hélène DREVET, Pierre DURIEUX, Pascal GOUY, Jean Paul GRANGE, Fabienne MANOHA, Catherine MARCON, Pierrick MARCON, Pascale MERLE, Isabelle MEYNET, Colette MORIN, Christophe MOULIN, Fanny MOURIER, Marie Laure OUDIN (en retard), Patricia SOUCHON, Robert VALLAT. (19)

Excusés : Nelly BEAULAIGUE, Emeline MOUNIER (pouvoir à C BROUSSARD), Éric PARRAT, Thierry SABOT (pouvoir à I MEYNET). (4)

Monsieur Cédric BROUSSARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET DE LA SEANCE : Ménage parties communes Maison de Santé.

DCM 20230925-3

Monsieur Le Maire rappelle la délibération DCM 20210615-5 par laquelle le ménage des parties communes de la maison de santé a été attribué à la SARL Nettoyage JUST de SAINT-JUST-MALMONT.

Monsieur Le Maire indique qu'il a reçu un courrier le 1^{er} août 2023 des professionnels de la maison de santé dénonçant un manque d'hygiène dans le bâtiment.

Un devis a été demandé à un autre prestataire Monsieur GAUTHIER Benjamin. Il en ressort un coût de 1050 € TTC / mois.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide d'attribuer le ménage des parties communes de la Maison de Santé à Monsieur GAUTHIER Benjamin à compter du 1^{er} décembre 2023 ;
- Prend note du coût de la prestation : 1050 € TTC /mois hors vitres.
- Autorise Monsieur Le Maire à dénoncer la prestation de la SARL Nettoyage JUST.

AR Prefecture

043-214300873-20230925-DCM20230925_3-DE
Reçu le 11/10/2023

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Maire,

